

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Salle polyvalente, sous la présidence de M. BRIGNOLI Jean-Paul, Maire.

Date de convocation : 13/09/2022

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 06

Nombre de votants : 07

Nombre de pouvoirs : 01

PRESENTS : M. BRIGNOLI Jean-Paul, M. ROGER Didier, M. DIABONE Christian, Mme BOUIX Hélène, Mme LACROUX Karine, M. GIRAUD Thomas.

POUVOIRS : Mme RAPISSAT Monique donne pouvoir à M. BRIGNOLI Jean-Paul.

ABSENTS EXCUSÉS : M. FRAISSE Pascal, Mme BONNICHON-BOUAS Marie-Laure, M. ROBIN Rémy, M. AUCLAIR Christophe

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LACROUX Karine.

Le procès-verbal de la dernière séance transmis par mail est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR SIEGER AU COMITE DE PILOTAGE PCAET :

Délibération n°2022/021-1

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en date du 11 août 2022, relatif à la mise en place du comité de pilotage du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Dans le cadre des enjeux du changement climatique, ce comité de pilotage au sein de la Communauté d'Agglomération, sera chargé d'élaborer le PCAET qui remplacera le Plan Climat Energie Territoriale (PCET) en collaboration avec un prestataire.

Il convient de désigner un membre du conseil municipal pour siéger au comité de pilotage du PCAET,

✓ est désigné Monsieur BRIGNOLI Jean-Paul

Visa Préfecture : 05/07/2022

BUDGET PRINCIPAL- DECISION MODIFICATIVE N° 1 VIREMENT DE CREDIT :

Délibération n°2022/022-2

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la nécessité de procéder à une décision modificative du budget principal. Il s'agit d'effectuer un virement de crédit entre les comptes 615231 et 739211 d'un montant de 836.81 € afin de permettre le paiement des attributions de compensation à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Intitulé	Diminution de crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Voiries	615231		836.81			
Attributions de compensation				739211		836.81
Fonctionnement dépenses			836.81			836.81
		Solde	0.00			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus.

Visa Préfecture : 06/10/2022

APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES POUR LA FORET RELEVANT DU REGIME FORESTIER-
Délibération n°2022/023-3

M. le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2023 par l'Office National des Forêts, concernant la forêt relevant du régime forestier.

M. le Maire explique au Conseil Municipal que les modes de vente à l'O.N.F. ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de **ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence**.

Les **ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simple »)** restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faibles valeur, urgents ou restés invendus.

Oui le discours de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

1 – Assiettes des coupes

D'accepter l'ensemble des propositions et destinations de **coupes réglées prévues dans le document d'aménagement forestier** comme mentionnées ci-dessous :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
FORET COMMUNALE DE PEYRABOUT	4A	3,16	Ensemencement	Vente

Visa Préfecture : 06/10/2022

SAINT VICTOR EN MARCHE DEMANDE DE PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITE

Délibération n°2022/024-4

Monsieur le Maire donne lecture d'un nouveau courrier de la commune de Saint Victor en Marche en date du 13 juin 2022, faisant suite à notre refus de paiement de la participation aux frais de scolarité pour un élève originaire de notre commune acté par une délibération du 14 avril 2022.

Cette participation s'élève à 821,56 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hormis M. DIABONE Christian (conseiller municipal intéressé qui n'a pas pris part au vote), décide de revoir sa position et donne son accord pour le paiement de cette participation 6 voix pour

Visa Préfecture : 22/09/2022

CONVENTION DE DENEIGNEMENT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Délibération n°2022/025-5

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention établie entre la Commune et le Conseil Départemental pour la réalisation des travaux de déneigement des portions des routes départementales situées à l'intérieur de la Commune et en périphérie est échue depuis fin mars 2022. Il propose donc qu'une nouvelle convention soit signée pour les trois prochaines saisons hivernales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'ensemble des articles de cette convention,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Visa Préfecture : 06/10/2022

DESIGNATION CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Délibération n°2022/026-6

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13 ;

Vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure inséré par le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 ;

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un article de la vie communale de septembre 2022 expliquant les fonctions du correspondant incendie et secours et indique qu'il convient de désigner un correspondant incendie et secours, avant le 1^{er} novembre 2022 conformément aux articles précités.

Monsieur le Maire précise qu'il lui appartient de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux ; sachant que dans la commune, il n'y a pas d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ;

✓ est désigné Monsieur Rémy ROBIN

Visa Préfecture : 06/10/2022

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Commissions communales :

- la commission sécurité se réunira le 4 octobre 2022
- la commission patrimoine : planning à définir entre Didier ROGER et Christophe AUCLAIR
- la commission communication se réunira dès le début du mois de novembre
- la commission signalisation se réunira le samedi 1^{er} octobre 2022 à 10 heures

Homologation du stade : Problème de douche, il manque deux pommes de douche. Règlementairement il en faut 6 et nous en n'avons que 4. Nous sommes dans l'attente du rapport de la commission du District du Football de la Creuse.

Vente du bâtiment Consorts BORD : modification des limites de la parcelle communale ex 1253 pour laisser un accès à la grange achetée par M. HUNEAU.

Opération « Nettoyons la nature » : Nous ferons cette action à la fin de l'hiver 2023 comme en 2022

Cimetière : Vol d'un container et de l'arrosoir.

Travaux d'A.E.P. : Les travaux auront lieu de la sortie du bourg jusqu'à Savennes, pour relier la station de pompage de Peyrabout au réseau de Savennes à partir de la fin du mois de mars 2023.

Modification des dates et horaires du Conseil Municipal : Les séances auront lieu les mercredis à 19h30 pour satisfaire un maximum d'élus.

Compteur EDF de l'église : Une modification de la puissance du compteur est demandée pour permettre l'organisation des manifestations.

La séance est levée à 20 heures 20.